



Paris, le 20 avril 2020.

Mme Saphia Guereschi  
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A  
Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Comme l'a annoncé le Président de la République, à partir du 11 mai, le gouvernement prévoit la réouverture progressive des écoles, des collèges et des lycées « *pour diminuer les inégalités en aménageant des règles particulières, dans le temps et dans l'espace* ».

Pour le SNICS-FSU, syndicat majoritaire des infirmier.es de l'Education nationale, la priorité est la santé des élèves et des professionnel.les. Etant donné l'état actuel des connaissances sur cette maladie, par mesure de précaution, les personnels et les élèves les plus fragiles devraient être invités à poursuivre leur confinement.

Les mesures adoptées par les écoles doivent avant tout prévenir l'introduction et la propagation du COVID-19 par les élèves et le personnel qui auraient été exposés au virus tout en réduisant au minimum les perturbations et en évitant la stigmatisation des personnes concernées.

Pour le SNICS-FSU, la reprise scolaire doit être organisée et encadrée par des mesures sanitaires homogènes, fiables et réalisables. Nous demandons un protocole national précis laissant peu de place à l'impréparation pour ne plus faire courir de risques inutiles à la communauté scolaire. La santé ne doit plus jamais être sacrifiée sur l'autel des contingences bureaucratique et budgétaires.

Tous les scénarios de sortie du confinement montrent l'intérêt du dépistage à grande échelle. Les chercheurs-ses démontrent que toute stratégie doit avant tout être accompagnée d'un déploiement massif des tests de dépistage et d'un isolement des cas détectés.

C'est pourquoi le SNICS-FSU souhaite qu'avant le 11 mai certaines barrières corporatistes soient enfin levées pour que l'on ouvre règlementairement la capacité de prescription de ces tests aux infirmier.es de l'Education nationale.

Au sein des infirmeries présentes dans chaque EPLE, après consultation infirmière et face aux symptômes ou suspicions de risque (cas contact), les infirmier.es de l'Education nationale devraient pouvoir prescrire un test de dépistage aux personnels comme aux élèves.

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.ES CONSEILLER.ES DE SANTE**

46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS - [snics-fsu@snics.org](mailto:snics-fsu@snics.org) - 01 42 22 44 52-

Cette mesure permettrait de simplifier le parcours de soins en évitant une consultation inutile et en assurant le remboursement des tests. Elle permettrait également d'étendre significativement, et à moindre coût, le dispositif de dépistage et limiterait efficacement les risques pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Ce dispositif, spécifiquement lié au contexte de crise, devrait être assorti d'une orientation facilitée des personnels et des élèves vers les assistant.es de service social, les cellules de soutien psychologique et la médecine de prévention en cas de besoins spécifiques. Les cas positifs seraient systématiquement orientés vers le médecin traitant pour bénéficier du parcours coordonné.

L'état des moyens infirmiers ne permettra pas de faire face simultanément aux besoins des élèves et des personnels, c'est pourquoi nous proposons de recevoir les personnels en consultation infirmière de façon progressive avant l'ouverture des classes aux élèves.

En tant que soignant.es et référent.es de santé de la communauté scolaire, les infirmier.es de l'Education nationale doivent pouvoir assurer la sécurité et la protection des élèves et des personnels; ils-elles doivent avoir été testé.es, avoir des masques, du gel hydro-alcoolique ainsi que des surblouses, des gants jetables...

En tant que conseiller.es techniques des chefs d'établissement et des directeurs d'Ecole, les infirmier.es de l'Education nationale doivent apporter leur expertise dans la mise en place et l'adaptation d'un protocole sanitaire nécessaire à une reprise dans ce contexte épidémique, dans chaque établissement. Afin d'accroître son efficacité et sa compliance, ce protocole devra être discuté au comité d'hygiène et de sécurité de l'établissement et obtenir l'adhésion du conseil d'administration ou du conseil d'école.

A l'Education nationale, l'éducation à la santé appartient au champ professionnel des infirmier.es de l'Education nationale qui ont également une mission d'accompagnement et de formation des personnels.

C'est pourquoi le SNiCS-FSU propose que, de façon précoce, chaque groupe de personnels ou d'élèves puisse bénéficier de séquences d'accueil et d'éducation à la santé collectives animées par les infirmier.es de l'Education nationale, accompagné.es des chefs d'établissements, afin de favoriser leur résilience et leur sentiment d'appartenance à une communauté scolaire prévenante et solidaire, capable d'agir pour la protection de chacun.e de ses membres.

Les informations fournies concernant le COVID-19 permettront d'atténuer leurs craintes et leurs angoisses concernant la maladie et renforceront leur capacité à faire face à toutes les conséquences secondaires de l'infection sur leur vie, à se protéger et à protéger les autres. Elles doivent être apportées par un.e professionnel.le de santé et doivent responsabiliser sans être anxiogènes ou culpabilisantes.

Il s'agit de placer l'élève en tant qu'acteur de sa santé, lui faire prendre conscience de sa capacité d'agir pour sa protection individuelle et pour celle du collectif.

Ces séances d'éducation à la santé collective doivent être suivies de possibilités de consultations individuelles.

En plus des mesures incontournables abordées en début de courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs autres points :

- L'environnement scolaire et les déplacements doivent être repensés pour favoriser la protection ; distanciation sociale et les gestes barrières, limitation des changements de salle, zone et organisation de temps réguliers de lavage des mains, limitation des capacités d'accueil par groupe, table et matériel individuels, poubelle à couvercle etc.
- L'anticipation des difficultés sanitaires et psychologiques inhérentes au confinement prolongé et la sensibilisation des équipes éducatives à son repérage
- Les procédures d'hygiène et de nettoyage dans les établissements scolaires, avec du matériel adapté et des personnels en nombre suffisant pour les réaliser
- La restauration scolaire, la gestion des passages des élèves et le respect de la distanciation sociale
- La question de l'organisation des transports scolaires si des demi-journées de cours devaient être privilégiées
- L'accueil des élèves en internat et la difficulté d'y respecter la distanciation, chambre et douche collectives
- La communication aux familles, notamment pour préparer le retour en classe de leurs enfants : rappel des gestes barrière et de leur nécessité, garder les enfants malades au domicile, prise de température, accueil sécurisé, séances d'éducation à la santé et possibilité de consultation infirmière avec ouverture de prescription des tests de dépistages etc.

Le SNiCS-FSU se tient à votre disposition pour échanger plus largement sur l'apport spécifique des infirmier.es du ministère de l'Éducation nationale dans la mise en œuvre du déconfinement et la lutte contre les inégalités sociales et de santé qu'il apparaît d'ores et déjà nécessaire de renforcer car cette crise aura des conséquences à long terme.

Comme vous vous y êtes engagé, le SNiCS-FSU tient à être associé aux concertations qui seront mises en place à tous les niveaux de notre institution.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération

Saphia Guereschi

